

LE MINISTÈRE OUVRE ENFIN LES DISCUSSIONS

Le SNUEP-FSU se félicite
qu'enfin des discussions s'ouvrent
sur les évolutions à apporter aux PFMP et aux CCF

*Audience ministère
du 15 novembre 2013*

Mais nous le disons tout de suite, nous ne nous contenterons pas de discussions à la marge pour mettre en place des mesures de simplifications, mesures qui seraient dictées par des contraintes non centrales pour les enseignant-es et les élèves, par exemple des contraintes d'ordre réglementaire. Ces discussions qui s'ouvrent ne doivent pas non plus faire oublier l'ensemble des difficultés liées à la mise en place de la réforme de la voie professionnelle. Nous attendons ainsi

le bilan des réformes des lycées et nous continuons à demander la remise à plat de l'ensemble de ces réformes.

Le SNUEP-FSU est favorable à ce que des premiers correctifs soient apportés dès la rentrée 2014. Mais, il nous semble important de prendre le temps de la réflexion. Aussi, nous n'aurons pas fait le tour de l'ensemble des questions en deux réunions. En cela, il ne nous semble pas envisageable de faire passer les textes au CSE de décembre. >>>

Sommaire

- > Les premières élections dans les ESPE **P 3**
- > Nous ne sommes pas des agents percepteurs du SIEC **P 3**

- > Bilan de rentrée 2013 pour l'enseignement professionnel **P 4**
- > BO n° 41 et 43 **P 4 - 5 - 7**
- > Halte aux baisses de pouvoir d'achat ! **P 5**

- > Bordeaux : stage SNUEP_FSU sur les conditions de travail des PLP **P 6 - 7**
- > Ne pas accepter l'innacceptable **P 7**
- > Texte Action **P 8 à 13**
- > Rappel : VOTEZ **P 13**

>>> Nous rappelons que pour nous l'objectif des correctifs à apporter est triple :

- Améliorer la qualité de la formation dispensée dans les LP, en redonnant du temps pour former les élèves et en améliorant l'organisation du fonctionnement des établissements ;
- Garantir la qualité des diplômes par le retour au caractère national de la certification (cadrage national des sujets et des épreuves, anonymat et équité pour les candidat-es) ;
- Améliorer la condition de travail des enseignant-es en diminuant la charge de travail inhérent à la mise en place d'évaluation.

Concernant les CCF, cela fait maintenant plusieurs années que le SNUEP-FSU constate les dérives qui sont aujourd'hui mises à jour avec sa généralisation. Pour nous, ce n'est pas qu'un problème de mise en œuvre. Si les difficultés se sont accentuées avec la généralisation du CCF, et notamment dans le cadre de la généralisation du parcours en 3 ans avec la mise en place de la certification intermédiaire, il y a des difficultés et des dérives qui sont inhérentes à la nature de ce type d'évaluation. On ne peut donc pas écarter le nécessaire débat qui doit s'ouvrir sur ce qui doit être évalué, sur qui doit évaluer ou encore qu'elle est la meilleure façon d'évaluer l'ensemble des compétences et savoirs rattachés au Référentiel d'Activités Professionnelles, afin de garantir la qualité de la formation et le qualité de l'évaluation certificative.

Pour le SNUEP-FSU, c'est bien une réflexion de fond qu'il faut mener sur les modalités d'évaluation des diplômes de la voie professionnelle, englobant la question de l'oral de rattrapage.

Le SNUEP-FSU redit aussi la nécessité d'avoir un cadrage national fort et d'en finir avec les adaptations au niveau local. Si les choses doivent évoluer, elles doivent évoluer pour l'ensemble des diplômés et pas en fonction de considérations locales ou du parcours de l'élève.

Le SNUEP-FSU rappelle qu'il est favorable à une diminution du nombre de

semaines en entreprise pour l'ensemble des diplômés du Bac Pro. Celles-ci pouvant varier d'un Bac Pro à l'autre en fonction des secteurs mais aucunement en fonction des élèves dans un même Bac Pro.

Concernant le CCF, l'introduction d'une partie de contrôle en cours d'année pour le Bac Pro et le CAP risque fort bien de ne pas simplifier grand-chose. Il faut définir au préalable ce que pourrait être cette évaluation en cours d'année. Il faut aussi analyser a priori les conséquences sur le travail des enseignant-es et des élèves. Cette analyse doit être menée discipline par discipline.

Pour le BEP, qui serait entièrement passé en contrôle en cours d'année. Cela risque pour le coup de sceller définitivement son sort. Nous pensons que d'autres solutions sont possibles et doivent être envisagées, afin de fluidifier le parcours en 3 ans. Dans le rapport de mai 2012, l'IG avait fourni quelques éléments de réponse qui nous paraissent plus pertinents, comme par exemple d'intégrer cette certification à l'intérieure même de celle du Bac Pro.

Enfin et avant de revenir en détail sur la réflexion posée par le texte ministériel qui nous a été soumis, nous rappelons la nécessité de revenir sur le principe du formateur / certificateur qui est pour nous l'un des problèmes majeur du CCF. Si dans certaines disciplines, notamment professionnelles la co-évaluation peut exister, dans bon nombre d'autres disciplines l'enseignant se retrouve seul pour certifier l'acquisition des compétences et des savoirs de ses élèves. Cela a pour nous trois conséquences négatives :

- Certain-es professeur-es sont amenés-es à évaluer un nombre considérable d'élèves et doivent proposer un nombre considérable de sujets d'examen : disciplines à faible horaire (1h) comme Éco-gestion, Arts appliqués, ... ;
- L'évaluation ne se fait généralement pas par sondage de l'ensemble des compétences et savoirs attendus mais sur la base de ce qui a été traité en classe.
- L'enseignant est juge et partie. Il est amené ainsi à évaluer les élèves mais aussi à travers eux son propre travail.

DES PREMIÈRES ÉLECTIONS DANS LES ESPE À L'ENCONTRE DES PRINCIPES DE REPRÉSENTATIVITÉ >

Après avoir été créées dans l'urgence au 1^{er} septembre, les statuts de chaque ESPE ont été écrits par le recteur avec un petit comité dont sont très souvent exclus les personnels de l'ESPE.

Les élections du conseil d'école de l'ESPE se déroulent actuellement dans de très mauvaises conditions, véritable déni de démocratie.

Les listes électorales ont été constituées souvent dans la plus grande opacité et sur des critères fluctuants selon les universités. Certains formateurs des ESPE se sont vus refuser le statut d'électeur ! Certaines ESPE prennent en compte les services de cette année et d'autres ceux de l'année dernière.

Les étudiant-es inscrit-es en M2 MEEF (master Métiers de l'Enseignement, de l'éducation et de la formation) peuvent voter dans certains ESPE (ex. à Bordeaux), mais sont exclu(e)s des listes ailleurs (ex. à Rennes).

Les dates d'élections choisies souvent à la hâte laissent peu de temps entre le moment de l'annonce des listes électorales et le dépôt des listes pour une information auprès des étudiant(e)s.

Les élections se déroulant souvent les jours où les étudiant(e)s ne sont pas en formation, et sans possibilité de procuration, ni vote par correspondance on peut s'attendre à une très faible participation.

La fausse bonne idée de mettre en place une parité par collège, sans tenir compte de la réalité d'un corps enseignant féminisé dans les ESPE conduit, faute de personnels masculins, à établir des listes incomplètes.

De plus certains collègues sont sous-représentés. En effet les MCF, les PRAG, PRCE ou Biatss ont deux élus autant que les professeurs d'université dix fois moins nombreux.

La FSU veille à l'organisation et au déroulement de ces élections et déposera des recours en cas de dysfonctionnements.

Elle considère cette année comme transitoire et demande la remise à plat des modalités d'élection dans les ESPE pour assurer une représentativité incontestable des personnels.

*Communiqué FSU
du 15 novembre 2013*

NOUS NE SOMMES PAS DES AGENTS PERCEPTEURS DU SIEC

Nous refusons de demander, aux élèves de CAP et de BEP, les 5 € pour frais d'inscription au SIEC

Depuis que le SIEC a repris l'organisation des CAP et des BEP, il nous demande de récupérer auprès des élèves des frais d'affranchissement.

Stop, ça suffit ! Ces frais sont illégaux puisque depuis 2000, l'inscription aux examens (DNB, CAP, BEP, Bac) est gratuite partout en France. Par ailleurs, il est aussi illégal de manipuler de l'argent sans régie installée dans chaque établissement.

Le SNUEP, le SNES, le SNEP, le SNUPDEN appellent l'ensemble des personnels à ne pas réclamer aux élèves les 5 € pour les inscriptions au CAP et BEP

Ne nous laissons pas intimider : le SIEC ne peut menacer les jeunes de ne pas les inscrire aux examens ; d'ailleurs, même s'ils ne paient pas ils sont inscrits s'ils donnent les autres documents nécessaires. Cette menace est donc inapplicable.

Ce n'est pas aux élèves issus majoritairement des milieux défavorisés de pallier la baisse des financements du SIEC

*Communiqué intersyndical
FSU Île de France*

BILAN DE RENTRÉE 2013 POUR L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL >

*Déclaration du SNUEP-FSU
Orléans-Tours
au CTA du 5 novembre 2013*

Nous constatons une évolution du taux de réussite pour les diplômés de la voie professionnelle. Cela n'est pas étonnant quand les moyennes des épreuves écrites sont augmentées arbitrairement et que les pressions hiérarchiques se multiplient pour que les notes de CCF soient revues à la hausse. Il s'agit bien de conforter le bien fondé de la réforme de la voie professionnelle (bac pro 3 ans) plutôt que de donner une solide formation aux élèves. Au final, tous les acteurs sont leurrés : élèves, parents et futurs employeurs ainsi que les enseignants qui se demandent de plus en plus quelle est leur véritable mission ?

L'augmentation du nombre d'élève de près de 6% (964 élèves) qui n'est pas suivie par l'augmentation des moyens humains contribuera à dégrader encore les conditions de travail des enseignants en surchargeant les effectifs par classes.

Nous voudrions vous alerter, Madame le Recteur, sur un autre « indicateur » alarmant qui n'apparaît pas dans votre bilan de rentrée. Au mois d'octobre, deux enseignantes PLP se sont donné la mort.

Nous vous avons déjà alerté, lors du CTA du 02 juillet 2012, sur l'augmentation de la souffrance au travail des personnels due à des méthodes managériales pour le moins discutables et qui nous faisait craindre le pire.

Les réformes qui s'enchaînent à un rythme effréné, plaçant les enseignants dans des situations parfois insoutenables puisque

livrés à eux-mêmes dans bien des cas. La réduction des moyens ces dernières années qui ont provoqué l'augmentation des effectifs par classes, les pressions de la hiérarchie sur les résultats aux examens, l'augmentation de la charge de travail due à la refonte de certains diplômes, comme le bac GA et la quasi généralisation du CCF contribuent à dégrader les conditions de travail pour les enseignants et d'études pour des élèves de plus en plus difficiles et de moins en moins motivés. A cela s'ajoute des années de RGPP et de « new public management » qui ont dégradé le climat dans les établissements mais aussi amené à une perte d'identité professionnelle de nombreux personnels confrontés à des contradictions entre les valeurs du service public et les injonctions qui leur étaient faites.

Tout cela peut expliquer le geste désespéré de nos deux collègues. Pour une d'entre elle le lien entre ses conditions de travail et la fin tragique qu'elle a choisie laisse peu de place au doute.

Il est à noter que d'autres personnels de son établissement sont également en souffrance.

Nous vous demandons, Madame le Recteur, que la mise en œuvre de l'accord de 2009 sur la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique soit effective et que le protocole d'accord qui engage l'État employeur dans la prévention des risques psychosociaux soit rapidement mis en œuvre pour ne plus être confronté à ces situations dramatiques.

Vous comprendrez, Madame le Recteur, que pour le SNUEP-FSU le bilan de la rentrée 2013 ne puisse être que négatif.

BO n° 41 du 7 novembre 2013

- Actions éducatives
Convention cadre nationale convention du 27-9-2013
- Mobilité
Mobilité des personnels enseignants du second degré : règles et procédures du mouvement national à gestion déconcentrée - rentrée 2014
note de service n° 2013-168 du 28-10-2013

BO n° 41 du 7 novembre 2013

- Système éducatif
Pacte pour la réussite éducative pacte du 6-11-2013
- Mobilité
Mobilité des personnels enseignants du second degré : mouvement national à gestion déconcentrée
- dates et modalités de dépôt des demandes de première affectation, de mutation et de réintégration - rentrée 2014 - arrêté du 28-10-2013

HALTE AUX BAISES DE POUVOIR D'ACHAT ! >

Les organisations syndicales CFDT, CFTC, CGC, CGT, FAFPT, FSU, Solidaires et UNSA exigent une autre politique salariale dans la Fonction publique.

Elles dénoncent une situation de plus en plus dégradée :

- > Depuis le 1^{er} juillet 2010 la valeur du point est gelée et la reconduction de ce gel est annoncée pour 2014, conduisant à une perte considérable de pouvoir d'achat pour tous les personnels quels que soient leur statut et le versant dont ils relèvent.
- > Une dépréciation des carrières et un tassement des grilles qui ont atteint des niveaux insupportables, mis en évidence par l'INSEE dans un rapport publié cet été.

En 2011, les salaires moyens ont baissé dans la Fonction publique : - 0,1 % dans le versant État, - 0,8 % dans le versant territorial et - 0,6 % dans le versant hospitalier.

Cette conséquence désastreuse n'est pas un fait isolé car la politique d'austérité qui perdure et concerne les millions d'agents de la Fonction publique s'avère chaque année plus pénalisante : les bas salaires se multiplient, près d'un agent sur 5 touche une rémunération proche du SMIC et les déroulements de carrière sont souvent inexistant.

Ce ne sont ni les mesures d'urgence pour la catégorie C dont la portée reste très limitée ni la négociation à venir sur les

« parcours professionnels, les carrières et les rémunérations » qui pourront répondre à l'impérieuse nécessité de mesures salariales d'ampleur pour 2014.

Les organisations syndicales de la Fonction publique revendiquent :

- > Des mesures générales, notamment par l'augmentation de la valeur du point, pour assurer la progression du pouvoir d'achat (et lutter contre l'érosion des carrières) ;
- > Une meilleure reconnaissance des compétences et des qualifications ;
- > Une amplitude réelle des carrières.

Elles appellent les agents des trois versants de la Fonction publique à se mobiliser et à organiser dans la semaine du 9 au 13 décembre 2013 toute forme d'action locale pour sensibiliser l'opinion publique et alerter les responsables publics, élus locaux et parlementaires.

Au niveau national, elles demandent à être reçues par la Ministre de la Fonction publique pour exiger l'ouverture d'un réel espace de négociations sur les rémunérations et débattre de mesures générales permettant de mettre un terme aux pertes de pouvoir d'achat.

Les organisations syndicales CFDT, CFTC, CGC, CGT, FAFPT, FSU, Solidaires et UNSA affirment leur volonté de prolonger leur action commune pour faire échec à la baisse du pouvoir d'achat de tous les agents de la Fonction publique.

*Appel INTERSYNDICAL,
Paris, le 7 novembre 2013*

BO n° 41 du 7 novembre 2013

- Mobilité
Mobilité des personnels enseignants du second degré : affectation des personnels enseignants du second degré, d'éducation et d'orientation à Saint-Pierre et Miquelon, et des personnels d'éducation et d'orientation à Mayotte - rentrée 2014
note de service n° 2013-169
du 28-10-2013

BO n° 41 du 7 novembre 2013

- Mobilité
Mobilité des personnels enseignants du second degré : mises à disposition auprès de la Polynésie française de personnels enseignants, d'éducation, d'information et d'orientation de l'enseignement du second degré - rentrée 2014
note de service n° 2013-170
du 28-10-2013

LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES PLP >

Bordeaux :
stage SNUEP-FSU
du 12 novembre 2013

Informé régulièrement par de nombreux PLP (titulaires et non-titulaires) de l'aggravation de leurs conditions de travail depuis la mise en œuvre de la « rénovation de la voie professionnelle », le SNUEP-FSU de l'académie de Bordeaux a décidé d'organiser un stage de formation à l'intention des collègues des LP, EREA et SEGPA. Il s'est tenu le 12 novembre au lycée des Iris à Lormont (33) et a regroupé 85 participant-es de toute l'académie, preuve s'il en était de l'urgence à débattre de cette situation.

Animé par notre secrétaire académique en présence de Jérôme Dammerey, secrétaire général de notre organisation, du secrétaire académique de la FSU et du secrétaire académique du CHSCT, il a permis de développer deux thèmes centraux : les conséquences de la rénovation professionnelle sur les conditions de travail au quotidien et la souffrance au travail liée à cette rénovation et aux relations avec la hiérarchie.

Après les interventions introductives des représentants SNUEP et FSU, Jérôme Dammerey remettant bien les choses en place par rapport à la « réforme » de la voie pro et à ses conséquences, le débat s'est installé en plénière avant d'être complété en ateliers.

Il est important de dire d'entrée que les collègues n'ont pas mâché leurs mots.

Sur la rénovation de la voie professionnelle, l'atelier a permis d'aborder tous les sujets (Bac Pro 3 ans, CCF, AP, PFMP) avec de nombreux témoignages sur les conséquences de l'application de cette rénovation sur les conditions de travail des collègues. Ainsi le temps consacré à la formation est considérablement réduit pour un public fragile, issu le plus souvent des couches sociales modestes. Trois facteurs, au moins, aggravent cette situation : une année en moins, plus de semaines de stage et l'organisation de CCF chronophages où l'on doit « contrôler... ce que l'on n'a pas eu le temps d'enseigner ! ».

L'hétérogénéité des niveaux a été sou-

levée comme un problème majeur car elle se traduit par une charge de travail plus lourde et génère en même temps des décrocheurs actifs et passifs. Le comportement de ces derniers causent beaucoup de problèmes de comportement et imposent un rythme de travail plus long. La plupart des collègues ont exprimé leur impuissance devant un tel phénomène.

Sur la souffrance au travail et les relations avec la hiérarchie et l'institution, l'atelier a mis en évidence le mal être des enseignant-es et leurs difficultés grandissantes face à la politique de management des supérieurs hiérarchiques que même le privé ne privilégie plus... Les collègues ont dénoncé les pressions exercées par certains chefs d'établissement, parlant même dans quelques cas, de harcèlement.

Plusieurs exemples sont venus illustrer ces dérives :

- > demande du proviseur en Conseil de Classe de modifier les appréciations ;
- > suggestion de démission faite à un élève relevant manifestement du conseil de discipline ;
- > volonté de plus en plus fréquente des proviseurs de ne pas "faire de vagues" en ignorant les violences et incivilités de certains de nos élèves...

Patrick Faurens, de la FSU et secrétaire du CHSCTA (Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail Académique), a insisté, devant la trentaine de collègues présents à cet atelier, sur l'importance des documents mis à la disposition des personnels et notamment le Registre Santé Sécurité au Travail permettant de consigner tout dysfonctionnement constaté et devant entraîner une réponse écrite du proviseur. Il a aussi précisé le rôle du CHSCTA dans le cadre des visites et des enquêtes (suite à un incident grave) dans les établissements.

Pour les collègues en souffrance, il a aussi été rappelé l'existence du service social des personnels, à même d'apporter un guidage dans la nature de la prise en charge (gestion RH ou médicale). D'ailleurs, l'ensemble des participant-es a regretté l'absence de visites médicales régulières et institutionnalisées. >>>

>>> En conclusion, on peut dire que les collègues attendaient avec impatience un tel regroupement pour pouvoir exprimer sans contraintes toutes leurs inquiétudes.

Il reste maintenant à transformer en actes revendicatifs forts tous ces constats très inquiétants.

Jean-Luc Massias et Nasr Lakhsassi

NE PAS ACCEPTER L'INACCEPTABLE >

Depuis plusieurs semaines, des attaques racistes se multiplient à l'encontre de la ministre Christiane Taubira.

La FSU condamne fermement toutes les attaques à caractère raciste, doublées par ailleurs de sexisme, dont madame Taubira est l'objet.

Des forces politiques, largement gangrenées par les idées de l'extrême-droite, sur l'utilisation des émigrés comme boucs émissaires notamment, ont depuis longtemps préparé le terrain des dérives populistes et racistes quand ils ne les ont pas directement initiées.

Ainsi lorsque Jean-François Copé énonce : « Quand on vote FN, on a la gauche qui passe...et on a Taubira » les limites de l'allusion à caractère raciste sont déjà dépassées. Les sous-entendus sur le lien entre l'arrivée de la gauche au gouvernement et la prétendue invasion des étrangers est explicite, de même que le

rôle de la gauche dans le renforcement des idées du FN.

Les déclarations du ministre de l'Intérieur sur la présence des Roms alimentent aussi ce climat de stigmatisation. Elles contribuent à placer les questions sécuritaires au premier plan alors que c'est de la satisfaction des besoins sociaux dont il faut avant tout parler.

Car la situation économique et sociale extrêmement dégradée génère une inquiétude profonde et légitime dans l'opinion.

Le gouvernement doit maintenant y répondre.

Sans réaction la plus large possible, le risque est de contribuer à accentuer la banalisation de la xénophobie et du racisme.

La FSU sait que les valeurs de tolérance, de respect, d'égalité et de démocratie sont partagées par les citoyens de notre pays. Elle appelle à une réaction forte et unitaire pour le rappeler.

*Communiqué FSU
du 15 novembre 2013*

BO n° 41 du 7 novembre 2013

- Actions éducatives
Journée internationale des droits de l'enfant : 20 novembre 2013
circulaire n° 2013-172 du 6-11-2013
- Formation
Actions de formation continue destinées aux enseignants en fonction dans les écoles et établissements d'enseignement français à l'étranger - session 2014
note de service n° 2013-166 du 28-10-2013

BO n° 43 du 21 novembre 2013

- Conseil national d'évaluation du système scolaire
Organisation et fonctionnement
décret n° 2013-945 du 22-10-2013
- Actions éducatives
Prévenir l'illettrisme
circulaire n° 2013-179 du 12-11-2013
- Actions éducatives
Campagne de solidarité et de citoyenneté de la Jeunesse au plein air 2014
note de service n° 2013-178 du 18-11-2013

TEXTE ACTION

Un contexte de travail dégradé

Ce que nous vivons aujourd'hui dans nos établissements est directement imputable aux politiques économiques libérales européennes. La politique européenne qui s'impose à la France, malgré l'expression démocratique de rejet du peuple français, conduit à la misère une masse grandissante de la population dont la majorité de nos élèves issus des catégories socio-professionnelles les plus défavorisées.

Les politiques austéritaires favorisent la précarité en Europe

Partout en Europe les gouvernements font le choix de la finance au détriment des populations. Ils organisent la casse des acquis sociaux (temps de travail, retraites...) et des droits fondamentaux (santé, éducation, logement, libertés...), la casse du droit de travail, la baisse des salaires, l'augmentation du temps de travail. Longtemps invoqués pour rembourser la dette, ces choix n'ont guère démontré leur efficacité. Au contraire, aujourd'hui leur échec est criant. La situation économique de la Grèce, du Portugal... continue de se dégrader. Malgré la crise sociale et sanitaire dans laquelle ces pays sont plongés, les attaques contre les droits perdurent et s'étendent (fermetures d'hôpitaux, privatisation de l'électricité, de l'eau, de la formation. Au Portugal, réduction des salaires des fonctionnaires, retraites à 66 ans...).

Contre les violences faites aux femmes

Comme nous l'avons souvent dénoncé, les femmes sont les premières victimes de ces politiques d'austérité. Elles sont les premières licenciées et les principales usagères des services publics et des redistributions sociales. De surcroît, les gouvernements orchestrent la suppression et/ou la diminution conséquente des aides/subventions aux associations et organismes qui s'occupent des femmes victimes de violences (téléphone vert, hébergement d'urgence etc.). Or, en plus de la précarité dans laquelle les gouvernements les

installent, ces coupes budgétaires impliquent de les rendre encore plus vulnérables aux violences conjugales, aux violences au travail et dans la rue.

Dans ce cadre, le SNUEP-FSU appellent tou-tes ses militant-es à manifester le 23 novembre à Paris, pour la journée internationale contre les violences faites aux femmes, aux côtés des organisations féministes.

Mobilisation pour l'emploi en Bretagne

Considérant que le Pacte d'Avenir est insuffisant, les organisations syndicales de Bretagne appellent l'ensemble des salarié-es actif-ves et retraité-es à se mobiliser le samedi 23 novembre dans chaque département breton pour la défense de l'emploi et le maintien des sites de production en un Pacte social. Elles réclament un engagement fort des pouvoirs publics et des entreprises vis-à-vis des salarié-es.

Le SNUEP-FSU soutient cette mobilisation et incite tou-tes les collègues à y participer.

Pour plus de justice sociale et fiscale en France

Le taux de pauvreté en France a atteint les 14,5 % et la moitié des personnes pauvres a moins de 30 ans. La pauvreté touche aujourd'hui plus de 8 millions de personnes en France. Depuis le début de l'année 2013, ce sont déjà plus de 700 plans sociaux qui ont été notifiés – dont ceux des entreprises GAD, La Redoute, Marina Harvest, Air France, PSA, Fagor-Brandt, Michelin, etc. - favorisés en grande partie par l'ANI signé en janvier 2013 et la loi sur la sécurisation de l'emploi de juin 2013, qui facilitent les licenciements collectifs. Pauvreté, chômage, précarité, conditions de travail dégradées et pouvoir d'achat en berne : la crise sociale que nous vivons est explosive.

Face à cela, la politique menée par le gouvernement est désastreuse.

Au nom de la compétitivité, ce n'est pas le capital mais les salarié-es qu'il choisit de taxer. En 2013, le nombre de foyers fiscaux a augmenté de 10 %, mettant à contribution 1,8 millions de foyers souvent modestes jusque-là épargnés. En janvier 2014,

>>>

>>> L'augmentation de la TVA, l'impôt indirect le plus injuste, va opérer une ponction de 7 milliards supplémentaires sur les ménages. Et le gouvernement concède un crédit d'impôt de 20 milliards aux entreprises, sans contrepartie. C'est un véritable hold-up fiscal. En procédant ainsi, c'est l'impôt même qui perd son sens, les services publics n'étant ni développés, ni améliorés. Après des années de casse sociale et de réduction massive des dépenses publiques du président Sarkozy, le président Hollande et son gouvernement ont choisi un cap, celui d'une politique antisociale. S'il a su tenir bon face aux réactionnaires de la Manif pour tous, ce ne sont désormais que reniements et cadeaux aux plus riches et privilégiés. Cette politique est massivement rejetée et François Hollande atteint des records d'impopularité. Le débat sur la fiscalité doit enfin s'ouvrir. Il est urgent de mettre en place une réforme fiscale redistributrice de richesses plus juste et plus efficace et de lutter contre l'évasion fiscale. Cette réforme fiscale doit enfin être le signe d'un changement de cap que le gouvernement doit tenir en s'appuyant sur le mouvement syndical et social.

Contre tous les reculs idéologiques et l'idéologie des extrêmes-droites Pour ne pas laisser faire le lit des politiques nauséabondes

Ces choix politiques font le lit des idéologies raciste, sexiste, homophobe et xénophobe portées par les extrêmes droites européennes. Celles-ci s'organisent et agissent, parfois même en tuant, comme en juin, Clément Méric, jeune militant antifasciste.

En France, les derniers résultats aux élections partielles sont alarmants et confirment nos craintes. Les attaques sexistes et racistes incessantes dont a fait l'objet ChC. Taubira sont inacceptables. Les discours réactionnaires et sécuritaires se multiplient, souvent portés par les personnalités politiques (Manuel Valls et l'intégration impossible des Roms). Face aux expulsions de camarades, les lycéen-nes ont su riposter pour dénoncer la politique migratoire du gouvernement. Il est urgent de rassembler et de constituer dans toutes les organisations progressistes des groupes de veille contre l'extrême droite et d'organiser une riposte à la hauteur des enjeux.

Dans ce cadre, le SNUEP-FSU appelle à une marche le 30 novembre pour faire barrage au racisme aux côtés d'autres syndicats et aux côtés des associations antiracistes.

Le SNUEP-FSU appelle aussi tous ses militant-es à diffuser les analyses de la revue intersyndicale VISA (Vigilance et Initiatives Syndicales Antifascistes).

Le SNUEP rappelle que la FSU organise une initiative intersyndicale contre l'extrême-droite le 29 janvier à Paris.

Pour la fin de la criminalisation de l'action syndicale

La répression syndicale menée par les précédents gouvernements de droite se poursuit sous le nouveau gouvernement en place depuis plus de 18 mois maintenant. Cinq syndicalistes de Roanne - ayant inscrit des slogans hostiles au gouvernement sur les murs de la préfecture en marge d'une manifestation contre la réforme des retraites en septembre 2010 et ayant refusé de se soumettre ensuite à un prélèvement ADN - restent poursuivis : un mois de prison avec sursis a été requis à leur rencontre.

Le SNUEP-FSU demande l'abandon des poursuites à l'encontre de ces cinq syndicalistes, ainsi qu'à l'encontre de l'ensemble des militant-es syndicaux poursuivis pour des faits relevant de l'action syndicale.

Le rapport Pécheur ne doit rester qu'un rapport

Pour ce qui concerne la Fonction publique, la FSU a souhaité que le rapport Pécheur ne soit qu'un rapport qui dresse un certain nombre de constats. Ce rapport propose pêle-mêle de relancer la fusion des corps, de développer la contractualisation et le profilage des postes, avec remise en cause du droit de mutation et de l'égalité de traitement pour les carrières, de simplifier à outrance le répertoire commun des emplois, de parcelliser la « gouvernance » avec le morcellement des services, des responsabilités, de la hiérarchisation, de renforcer encore le pouvoir des préfets, de remettre en cause les carrières avec l'introduction du diplôme comme référence salariale et non plus du concours, >>>

>>> de recourir à l'intérim, de poursuivre le développement des régimes indemnitaires au lieu de la valorisation du point d'indice : l'ensemble de ces propositions est inacceptable.

Le SNUEP soutient l'analyse de la FSU, et notamment le fait que les éléments qui seront présentés à l'issue de la consultation devront rassembler largement. En effet, les orientations gouvernementales devront répondre avant tout aux besoins de notre société et aux attentes des agents.

Un dialogue social problématique et difficile

À la réunion du 19 novembre sur la « Modernisation de l'Action Publique » (MAP) présidée par Jean Yves Raude, directeur de cabinet de Marylise Lebranchu, les organisations syndicales ont quitté la réunion après le premier tour de table car dans la présentation il est apparu que certaines propositions des rapports sur la mobilité et du rapport Pêcheur étaient reprises avant même toute concertation. Cela en dit long sur la volonté du gouvernement de discuter véritablement avec les partenaires sociaux... Sous le faux-nez de la MAP pourrait se cacher la continuité des politiques antérieures et notamment de la RGPP ?

Dans ce contexte, le SNUEP-FSU se mandate pour faire barrage à toute régression qui mettrait à mal les services publics et soutient les initiatives de la FSU pour que les organisations syndicales soient reconnues comme de véritables partenaires.

Une politique salariale inexistante

Avec la FSU, le SNUEP s'inscrit dans la semaine d'action du 9 décembre pour une autre politique salariale dans la Fonction publique.

Le SNUEP-FSU s'associe au constat que la situation pour les fonctionnaires de la Fonction publique d'État est de plus en plus dégradée : gel du point d'indice depuis le 1^{er} juillet 2010, annonce de la poursuite de ce gel des salaires pour 2014, voire jusqu'en 2017, perte de pouvoir d'achat, dépréciation des carrières, tassement des grilles. Ces dégradations se sont traduites en 2011 par une baisse de 0,1% des salaires moyens ont baissé dans la Fonction publique d'État.

Avec les autres organisations syndicales de la Fonction publique, le SNUEP-FSU revendiquent notamment :

- des mesures générales, notamment par l'augmentation de la valeur du point, pour assurer la progression du pouvoir d'achat (et lutter contre l'érosion des carrières) ;
- une meilleure reconnaissance des compétences et des qualifications.

Le SNUEP-FSU appelle les PLP et les CPE des LP, SEP, SEGPA et EREA à se mobiliser et à organiser dans la semaine du 9 au 13 décembre 2013 toute forme d'action locale pour sensibiliser l'opinion publique et alerter les responsables publics, élu-es locaux et parlementaires.

Refuser les dépenses liées à l'armement nucléaire

Dans son projet de loi de programmation militaire 2014-2019, qui sera discuté à l'assemblée nationale les 26-27-28 novembre 2013, le gouvernement prévoit de consacrer 190 milliards d'euros, dont 23,3 milliards d'euros pour l'armement nucléaire et son développement. La France donnerait un bel exemple au monde en s'engageant dans la voie du désarmement nucléaire.

Le SNUEP-FSU s'oppose à cette dépense belliciste, génératrice de dangers potentiels et qui n'a en rien affermi l'indépendance de la France qui a réintégré l'OTAN.

L'ouverture des chantiers métiers

À l'heure où s'ouvre les groupes de travail sur les métiers, le SNUEP-FSU demande que soit redonné sens aux métiers des personnels. Pour cela, les questions de formation, de temps, d'effectifs, de pratiques professionnelles, de statut, de régimes indemnitaires... devront être entendues.

Le SNUEP-FSU s'interroge sur les marges de manœuvre budgétaires dont dispose le ministre, il ne faudrait pas qu'à un moment de la discussion des mesures soient bloquées car les moyens ne peuvent pas être mis derrière.

Le ministère a annoncé qu'étaient inscrits 26 millions pour le chantier métier dans le second degré : le SNUEP réaffirme son opposition au développement des régimes indemnitaires et son attachement à la revalorisation du point d'indice.

>>>

>>> Le SNUEP-FSU participera activement aux groupes de travail mais sera vigilant à la cohérence entre les GT mais aussi avec les autres réformes de l'éducation prioritaire, du collège et du Lycée.

Le SNUEP-FSU interviendra particulièrement dans le cadre des missions sur les conditions de travail de collègues PLP. Le SNUEP-FSU rappelle que les enseignant-es n'ont pas bénéficié de la diminution du temps de travail des salariés à 35 heures. Nous constatons que le temps de travail et le temps de présence des collègues dans les établissements est en train d'exploser. Les pressions se multiplient pour faire accepter les heures supplémentaires. Cette politique nuit à la qualité de l'enseignement.

Le SNUEP-FSU défend la réduction de temps de travail hebdomadaire. Le temps de travail des enseignants n'est défini dans aucun texte. Le statut définit des obligations de service et des missions. Le SNUEP-FSU constate que l'obligation de service des enseignants de 18 h équivaut à 45 h.

Le SNUEP-FSU revendique : une obligation de service de 15 h (hebdomadaires) devant élèves, de 3h de concertation pédagogique permettant un réel travail en équipe disciplinaire (préparation des TP, échange de pratiques...) et pluridisciplinaire (prise en compte de la spécialité professionnelle).

L'apprentissage aux niveaux V et IV est un échec

Un apprenti coûte 26 % plus cher qu'un lycéen en LP (tout niveau et tout dispositif confondu), et ses résultats soient moins bons. De plus, le taux de décrochage (rupture de contrat) est plus important que ceux constatés dans la voie scolaire, en juillet 2013 le nombre de signatures de contrats d'apprentissage ait diminué..., le gouvernement continue de mener une politique visant à favoriser la formation professionnelle par apprentissage (avec le soutien de la commission européenne). Il souhaite que le nombre d'apprenti-es atteigne 500 000 dans les 3 prochaines années contre 435 000 actuellement. La prochaine réforme de la taxe d'apprentissage en préparation irait dans ce sens.

Les mesures relatives à la taxe d'apprentissage dans le projet de budget rectificatif constituent « la première étape » de la réforme de

l'apprentissage, rappelle le ministère du Travail, même si la répartition entre le quota et le barème n'est pas évoquée. Ce sujet sensible fera l'objet d'un décret d'application de la loi. Le ministère indique simplement dans un communiqué que le barème sera « préservé » mais « encadré » afin que « les financements bénéficient à des formations à la qualité éprouvée ». Le gouvernement avait indiqué vouloir réduire de 50 millions d'euros la part du hors-quota (ou barème) en 2015 afin d'apporter davantage de ressources aux CFA.

L'autre mesure d'importance prévue par le PLFR pour 2013 est la création d'une « fraction régionale de la taxe d'apprentissage » qui sera affectée aux fonds régionaux de l'apprentissage et de la formation continue. Elle sera « au moins égale à 55 % » du produit de la nouvelle taxe d'apprentissage.

Le SNUEP-FSU demande que le ministre tire les leçons de l'échec de l'apprentissage aux niveaux V et IV.

Le SNUEP-FSU refuse l'augmentation de moyens alloués à l'apprentissage et les campagnes de promotion, décidées tant par l'Etat que par les Régions. Le SNUEP-FSU revendique que l'enseignement professionnel public soit réellement valorisé.

Formation professionnelle différée

Le gouvernement souhaite également la préparation d'un projet de loi fin 2013 sur la FTLV. Plusieurs réunions de la commission (Etat, Régions, partenaires sociaux) sont programmées. Elles porteront sur le compte personnel de formation, son système de gestion, sa mise en œuvre pour les jeunes et les chômeurs, les stratégies d'abondement, l'articulation compte personnel de formation/compte pénibilité, le service public régional de l'orientation et la gouvernance de ces dispositifs.

Ces étapes doivent mener à la signature d'un accord national interprofessionnel de la formation et à la préparation d'un projet de loi fin 2013 puis au vote d'une nouvelle loi début 2014. Si ce nouvel accord interprofessionnel Si ce nouvel ANI est dans la même veine que celui portant sur la sécurisation l'emploi de janvier 2013, surtout favorable aux entreprises, on peut légitimement s'inquiéter! >>>

>>> Le nouveau Compte Individuel Formation serait un dispositif complémentaire à ceux existant. Il serait « transférable » (attaché à la personne et non au statut de salarié ou demandeur d'emploi, tout au long de la vie), ouvert aux jeunes de moins de 30 ans permettant une formation professionnelle différée.

Le DIF pourrait disparaître au profit du CPF. Là encore les mots ont un sens et un droit est toujours préférable à un compte !

L'article 5 de la loi du 14 juin 2013 prévoit que le CPF soit notamment alimenté « par des abondements complémentaires, notamment par l'Etat ou la Région, en vue de favoriser l'accès (à une qualification professionnelle reconnue), en particulier pour les personnes qui ont quitté le système scolaire de manière précoce ou qui, à l'issue de leur formation initiale, n'ont pas obtenu de qualification professionnelle reconnue ».

En cherchant à modifier les frontières entre la formation initiale et la formation continue, cela implique une évolution notable du modèle français de formation professionnelle.

Le SNUEP-FSU réaffirme son attachement à la formation professionnelle initiale publique, seule à même de former efficacement les jeunes, et de faire fonctionner l'égalité.

Priorité à l'enseignement professionnel

L'enseignement professionnel n'est décidément pas une priorité pour ce gouvernement. Les chiffres du budget prévisionnel de l'éducation nationale 2014 le démontrent bien. La somme allouée par élève de l'enseignement professionnel baissera, passant de 8 166 € à 8 159 € en 2014. D'autre part, pour 800 élèves en moins prévus, ce sont 66 équivalents temps plein (ETP) que le ministère supprime.

Parallèlement aux discussions sur le métier et sur l'éducation prioritaire (EP) s'ouvrent de nouveaux chantiers de première importance. Le ministère annonce l'ouverture du chantier collège (prévue pour le conseil supérieur de l'éducation du 5 décembre), avec entre autres la question de la redéfinition du socle commun et la réécriture des programmes par le conseil supérieur des programmes.

Le bilan de réforme des lycées est annoncé

pour la fin de l'année 2013 et les discussions pourraient commencer dès janvier. Dans ce cadre, le SNUEP-FSU demande toujours une remise à plat de l'ensemble de la réforme de la voie professionnelle. Ceci doit permettre d'améliorer à la fois les conditions d'apprentissage des élèves - pour une meilleure réussite et une baisse significative du décrochage scolaire - pour améliorer les conditions de travail des enseignants-es.

Le SNUEP-FSU n'attendra pas une hypothétique nouvelle réforme des lycées et continuera à faire pression sur le ministère pour que les effets les plus négatifs de la réforme de la voie professionnelle soient le plus rapidement corrigés.

À son initiative, l'intersyndicale de l'EPP (regroupant toutes les OS sauf le SGEN) s'est réunie et a demandé l'ouverture rapide de discussions sur les CCF en écrivant au ministre (le SE-UNSA ne s'est pas associé à cette démarche). Suite à cette initiative et aux multiples interpellations du SNUEP et de la FSU sur ce sujet, le ministère a enfin décidé d'ouvrir des discussions sur les modalités d'évaluations et sur les PFMP dans la voie professionnelle, discussions qui ont commencé le 15 novembre.

Le SNUEP-FSU s'en félicite et participe à ces discussions avec un triple objectif :

- améliorer la qualité de la formation dispensée dans les LP, en redonnant du temps pour former les élèves et en améliorant l'organisation du fonctionnement des établissements,
- garantir la qualité des diplômes par le retour au caractère national de la certification (cadre national des sujets et des épreuves, anonymat et équité de traitement des candidat-es),
- améliorer les conditions de travail des enseignants en diminuant la charge de travail inhérente à la mise en place de l'évaluation.

La DGESCO devrait proposer ses premières conclusions au ministre pour la fin du mois. Si un consensus a l'air de se dégager sur la nécessité de diminuer le nombre de semaines des PFMP, les évolutions à apporter dans le cadre d'une simplification du CCF ne vont pas dans le bon sens.

>>>

>>> Nous l'avons dit, l'introduction d'évaluation en cours d'année ne solutionnera rien et risque même d'aggraver la situation existante. En ce qui concerne le CCF, le SNUEP-FSU l'a rappelé, c'est bien une réflexion de fond qu'il faut mener sur les modalités d'évaluation des diplômes de la voie pro englobant aussi la question de l'oral de rattrapage et aussi la nécessité de revenir sur le principe du formateur/certificateur qui est pour nous l'un des problèmes majeur des CCF.

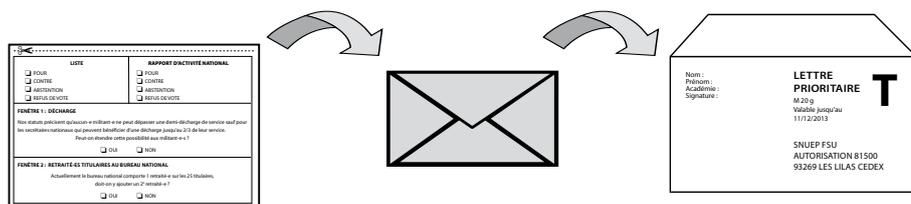
Le SNUEP-FSU appelle l'ensemble des collègues à se saisir de ces questions et à en débattre partout dans les établissements.

Nous savons que nos revendications ne seront prises en compte que si la profession se mobilise autour de ces questions. Le SNUEP-FSU reprendra contact rapidement avec l'intersyndicale nationale de l'EPP pour poursuivre le travail et proposer des actions si les évolutions n'allaient pas dans le bon sens avec pétition en décembre et aboutir à une journée d'action nationale intersyndicale en janvier, afin de peser sur les décisions ministérielles. L'ensemble des documents sont disponibles sur le site à la rubrique « se mobiliser » du site national du SNUEP-FSU.

instances SNUEP-FSU
Bulletin de vote à renvoyer
avant le 8 décembre 2013

RAPPEL : VOTE

- ❶ Détacher le bulletin de vote du reste du journal.
- ❷ Le compléter en cochant les réponses qui correspondent à votre choix.
Attention, toute rature, ou ajout entraînera la nullité du bulletin
- ❸ L'insérer dans l'enveloppe bleue.
- ❹ Insérer l'enveloppe bleue dans l'enveloppe blanche et la cacheter.
- ❺ Compléter le cadre d'identification de l'enveloppe blanche, en haut à gauche, et n'oubliez pas de signer.



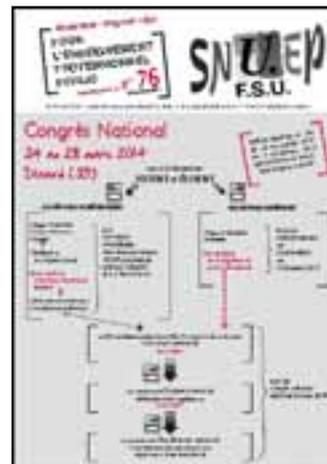
DATE LIMITE D'ENVOI LE 8 DÉCEMBRE 2013

Le cachet de la poste faisant foi

BULLETIN DE VOTE

LISTE	RAPPORT D'ACTIVITÉ NATIONALE
<input type="checkbox"/> POUR <input type="checkbox"/> CONTRE <input type="checkbox"/> ABSTENTION <input type="checkbox"/> REFUS DE VOTE	<input type="checkbox"/> POUR <input type="checkbox"/> CONTRE <input type="checkbox"/> ABSTENTION <input type="checkbox"/> REFUS DE VOTE
FENÊTRE 1 : DÉCHARGE Nos statuts précisent qu'aucun-e militant-e ne peut dépasser une demi-décharge de service sauf pour les secrétaires nationaux qui peuvent bénéficier d'une décharge jusqu'au 2/3 de leur service. Peut-on étendre cette possibilité aux militant-e-s ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
FENÊTRE 2 : RETRAITÉ-ES TITULAIRES AU BUREAU NATIONAL Actuellement le bureau national comporte 1 retraité-e sur les 25 titulaires. Une 2 ^e retraité-e titulaire doit-il/elle y siéger ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	

5^e congrès national Dinard 2014

Le SNUEP-FSU tiendra son v^e congrès a Dinard du 24 au 28 mars prochain

C'est un évènement important pour la vie démocratique de notre organisation.

Dans le cadre de la préparation de ce congrès, les adhérent-es jouent un rôle primordial. En effet, ils sont appelés à voter :

- sur le rapport d'activité national (bilan de l'activité du SNUEP pour les trois dernières années présenté par l'exécutif du syndicat),
- sur la liste qui désignera la moitié des sièges au conseil national,
- sur les deux modifications statutaires.

C'est donc à chacun-e de se prononcer sur ces choix.

Pour ce faire, tou-tes les adhérent-es ont reçu par la poste le premier journal de congrès et deux enveloppes (une blanche et une bleue).

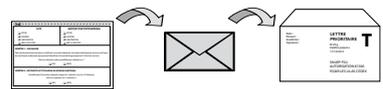
Dans ce journal chacun-e aura pu lire :

- **le rapport d'activité** présenté au vote des adhérent-es,
- **les propositions de modification** des statuts et du règlement intérieur national,
- **2 argumentaires en page 15**, qui exposent deux points de divergence concernant les statuts du syndicat et renvoient au vote direct des adhérent-es.

Pour faire vivre la démocratie syndicale, du 25 novembre 2013 au 8 décembre 2013

VOTEZ

1 Détacher le bulletin de vote du reste du journal.
2 Le compléter en cochant les réponses qui correspondent à votre choix.
Attention: toute rature, ou ajout entraînera la nullité du bulletin
3 Insérer dans l'enveloppe bleue.
4 Insérer l'enveloppe bleue dans l'enveloppe blanche et la cacheter.
5 Compléter le cadre d'identification de l'enveloppe blanche, en haut à gauche, et n'oubliez pas de signer.



DATE LIMITE D'ENVOI LE 8 DÉCEMBRE 2013
Le cachet de la poste faisant foi

BULLETIN DE VOTE

LISTE	RAPPORT D'ACTIVITÉ NATIONAL
<input type="checkbox"/> POUR	<input type="checkbox"/> POUR
<input type="checkbox"/> CONTRE	<input type="checkbox"/> CONTRE
<input type="checkbox"/> ABSTENTION	<input type="checkbox"/> ABSTENTION
<input type="checkbox"/> REFUS DE VOTE	<input type="checkbox"/> REFUS DE VOTE

FENÊTRE 1 : DÉCHARGE
Nos statuts précisent qu'aucun-e militant-e ne peut dépasser une demi-décharge de service: sauf pour les secrétaires nationaux qui peuvent bénéficier d'une décharge jusqu'au 2/3 de leur service.
Peut-on étendre cette possibilité aux militant-es ?
 OUI NON

FENÊTRE 2 : RETRAITÉ-ES TITULAIRES AU BUREAU NATIONAL
Actuellement le bureau national comporte 1 retraité-e sur les 25 titulaires.
Une 2^e retraité-e titulaire doit-il/elle y siéger ?
 OUI NON